

CONDITIONS GENERALES DES VENTES

Clause n° 1 : Objet

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société « Les Délices de Maître Walter SARL » et de son client dans le cadre de la vente de petits gâteaux et de pâtisseries artisanaux.

Toute vente accomplie par la société « Les Délices de Maître Walter SARL » implique donc l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions générales de vente.

Clause n° 2 : Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société « Les Délices de Maître Walter SARL » s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Clause n° 3 : Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société « Les Délices de Maître Walter SARL » serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

Clause n° 4 : Escompte

Sauf dérogation ou accord particulier, aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Clause n° 5 : Modalités de paiement

Le règlement des commandes s'effectue par virement ou par chèque à réception de facture, ou tout autre délai, accordé spécifiquement à l'acheteur.

Lors de l'enregistrement d'une première commande, l'acheteur devra verser un acompte de 10% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

Clause n° 6 : Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société « Les Délices de Maître Walter SARL » une pénalité de retard calculée au taux de 12% l'an, ou supérieur, si la législation en vigueur l'impose.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Clause n° 7 : Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société « Les Délices de Maître Walter SARL ».

Clause n° 8 : Clause de réserve de propriété

La société « Les Délices de Maître Walter SARL » conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société « Les Délices de Maître Walter SARL » se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Clause n° 9 : Livraison - Stockage

La livraison est effectuée par la remise directe de la marchandise à l'acheteur.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur ni à annulation de la commande, ni à dommages et intérêts.

Le risque du transport, s'il n'est pas réalisé par « Les Délices de Maître Walter SARL » est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

Les marchandises fournies par « Les Délices de Maître Walter SARL » étant fragiles (à la casse, à la manutention et à la manipulation), une fois livrées, elles sont de la responsabilité de l'acheteur, qui en prendra le plus grand soin.

L'acheteur a connaissance que les marchandises livrées sont sujettes à une date limite d'utilisation optimale (DLUO). Ces marchandises sont produites dans les jours précédant leur livraison, afin de garantir un état de fraîcheur maximal.

Ces marchandises ne seront pas reprises par « Les Délices de Maître Walter SARL », en cas d'inventu ou si cette date limite d'utilisation optimale est dépassée.

Clause n° 10 : Force majeure

La responsabilité de la société « Les Délices de Maître Walter SARL » ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

Clause n° 11 : Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de Colmar.